

Réunion du 23 mai sur site avec la présence de M Neri de l'agglomération d'Annemasse :

- **Concernant l'EPS** : nécessité d'augmenter la longueur de l'arrêt de bus rue d'Etrembières côté LP (entrée future annexe) en raison de travaux de voirie jusqu'en 2023 et donc de l'impossibilité technique de maintenir le gabarit côté rue Valeury.
Vérification également des conflits possibles lors des stationnements des bus de ville- et ceux pour l'EPS et du maintien des accès pour la gestion des livraisons, gestion des clients du restaurant d'application.
Hypothèse envisagée pour fluidifier l'accès des bus et d'éviter les conflits d'accès au restaurant d'application et aux livraisons : un stockage des bus sur le Migros ou côté Lidl et Vélo Giant ? Donc de séquencer le passage des bus ? pour sécuriser. L'encoche est indispensable mais peut être non suffisante.
Largeur du quai de bus : le minimum de largeur du trottoir serait maintenu. Largeur de 90 cm au minimum ponctuellement pour essayer de maintenir l'accès PMR (Personnel Mobilité Réduite).

Sécurisation des abords :

- Aménagement Rue des ARAVIS : aménagement nécessaire ? non prévu pour le moment.
Un trottoir est prévu à l'automne prochain le long des nouveaux immeubles, rue des ARAVIS.
- Sécurisation du parcours entre le collège et l'annexe : Une signalétique identifiée pour un jalonnement préférentiel de trajet. Cela serait un plus.
- Sécurisation avec barrières depuis le square jusqu'à l'annexe et passages piétons : signalisation renforcée. Pas de barrières côté station-service, lorsqu'on descend sur le trottoir coté droit en venant du rond-point St André en plus du mobilier présent actuellement.
- Au niveau de l'arrêt de bus coté station-service pas de sécurisation supplémentaire.
Il serait pertinent de barriérer sur la partie sortie du bus. Passage à 30 kms/h sur cette zone de passage piéton demandée et à envisager ?
- Déplacement du radar pédagogique.
- Eclairer le square

Accès à l'annexe en transport :

- Une navette entre M Servet et annexe pour les élèves de Vétraz-Monthoux
Horaires ? 3 navettes le matin et 3 le soir ; Taille de la navette ? 10 minutes pour le déplacement. Arrivée aux mêmes horaires que M Servet centre-ville. Bien vérifier la correspondance entre la ligne 8 et la navette.
Une navette directe serait préférable entre Vétraz-Monthoux et annexe. Demande faite à l'agglomération.

Un arbitrage pour la descente coté station-service au niveau de l'encoche au minimum à trancher, le reste des propositions est à valider.

Logement de fonction pour le futur personnel de direction sur l'annexe : Accord de principe à condition qu'il y ait une NAS (COP possible) pour le logement de fonction de l'adjoint de l'annexe. Rectrice/DASEN au président du CD 74 avec copie région en COP ou NAS à renouveler chaque année.